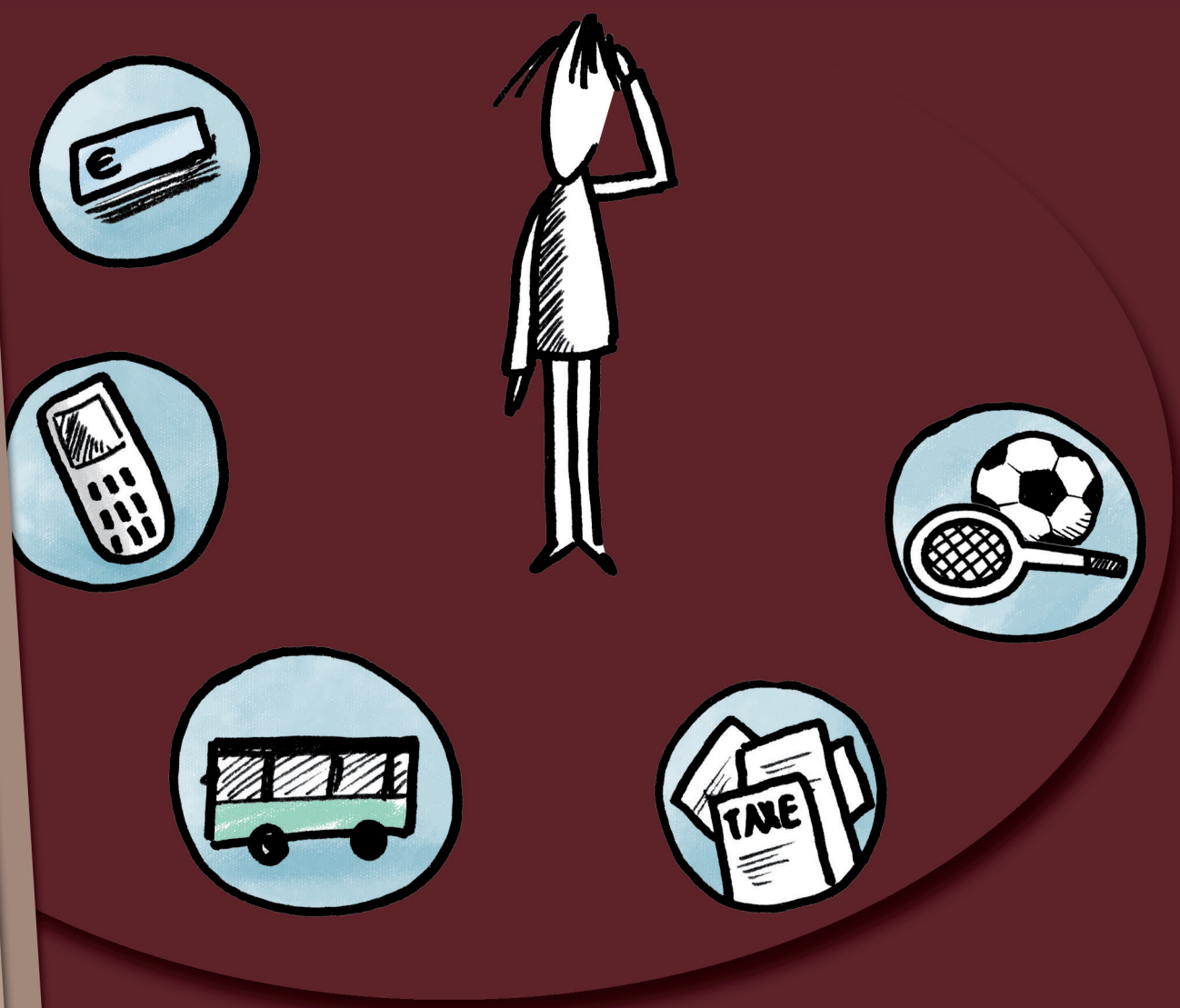

La vie quotidienne

✓ La banque et les transferts
✓ Les impôts et les taxes
✓ Les activités sportives, culturelles et associatives

>>> Contacts et adresses sur www.fondationface.org

FAMI Fonds Asile, Migration et Intégration
Union européenne
l'Europe se mobilise

FACE

La vie quotidienne

✓ La banque et les transferts

Le compte bancaire

Un compte bancaire facilitera votre vie au quotidien. C'est une des premières choses à faire à votre arrivée en France, cela facilitera vos démarches dans vos recherches de logement, d'emploi, de remboursement de santé notamment.

Il permet d'avoir une carte bancaire, donc de retirer des billets de banque dans un guichet automatique et aussi de payer dans les magasins. Il permet également de payer vos factures (électricité, gaz, téléphone…) par prélèvement, c'est-à-dire que les montants des factures que vous devez payer, généralement tous les mois, sont directement prélevés sur votre compte. Il est utile également pour faire des virements vers un autre compte bancaire, en France et à l'étranger.

La plupart du temps, vous avez des frais bancaires à payer chaque mois d'environ 2€ à 10€ selon le type de carte que vous avez choisi. Pensez à bien comparer les tarifs des services des banques.

Un compte bancaire permet d'être payé par son employeur par virement : votre salaire est directement versé tous les mois sur votre compte.

Documents permettant d'ouvrir un compte bancaire

- Votre passeport
- Votre titre de séjour
- Un justificatif de domicile

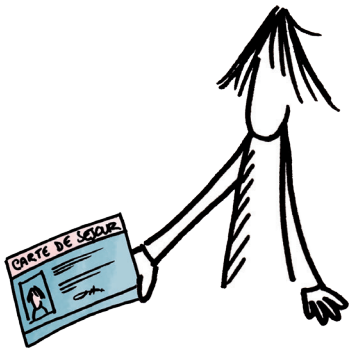

>>> Contacts et adresses sur www.fondationface.org

La vie quotidienne

✓ La banque et les transferts

Les envois d'argent à l'étranger

Si vous souhaitez transférer de l'argent vers votre pays d'origine ou vers un autre pays, plusieurs moyens existent. Vous pouvez passer par une banque (par exemple la Société Générale, BNP Paribas, la Banque Populaire…) ou par un opérateur de transferts (MoneyGram, Western union, Dirham Express…).

Les coûts de transferts sont parfois élevés, vous paierez de 4% à 10% de la somme de votre envoi d'argent, selon l'opération (espèces à espèces, compte à espèces…) et le pays.

Pensez à comparer les opérateurs de transferts avant de faire votre envoi d'argent

Un site internet a été créé pour comparer les prix :
www.envoidargent.fr

Missions de service public

La Poste

Elle met à disposition 101 bureaux référents dans toute la France. Ils prennent en compte les difficultés rencontrées par le public migrant pour la réalisation de leurs opérations postales ou bancaires (réception de courrier, ouverture d'un compte bancaire, retrait/envoi d'argent, lettre recommandée…)

NOTES, ADRESSES, ETC…

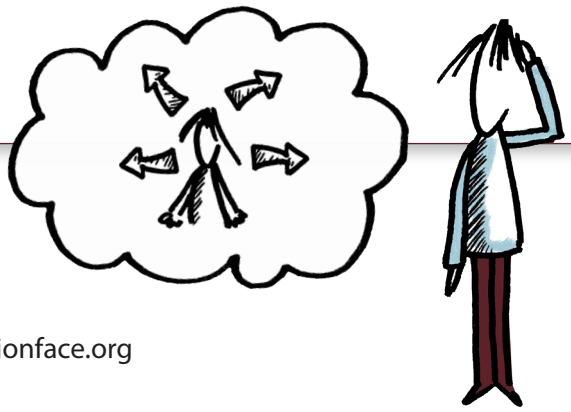

>>> Contacts et adresses sur www.fondationface.org

La vie quotidienne

✓ Les impôts et les taxes

Les différents types d'impôts

Il existe en France différents types d'impôts, que nous payons chaque année.

L'impôt sur le revenu

Si vous avez plus de 18 ans, que vous travaillez en France et/ou que votre domicile principal est en France, vous devez déclarer l'argent que vous gagnez chaque année.

La déclaration est obligatoire.

L'impôt sur le revenu est calculé en fonction de vos revenus, plus vous gagnez d'argent dans l'année, plus vous devrez payer d'impôts. Le montant d'impôts que vous payez est personnalisé, il dépend de votre situation familiale – si vous êtes marié, si vous avez des enfants.

Comment déclarer vos revenus ?

Chaque année, vous recevrez par la poste une déclaration à remplir et renvoyer au centre des finances publiques. Si vous ne recevez pas cette déclaration, vous devrez aller dans un centre des finances, ou télécharger et imprimer le formulaire sur internet.

Si vous gagnez peu d'argent, vous ne serez peut-être pas imposable, c'est-à-dire que vous n'aurez pas à payer d'impôts. Néanmoins, vous devez tout de même déclarer le montant de vos revenus, et votre avis d'imposition peut être demandé dans d'autres situations, notamment par la CAF.

Le formulaire d'impôts s'appelle formulaire 2042, ou cerfa n°10330*18.

Vous pouvez le trouver à l'adresse suivante :

http:/vosdroits.service-public.fr

Impôt sur le revenu

La date limite de déclaration de l'année passée dépend du type de déclaration, mais vous devez généralement la faire en avril. En août, vous recevrez votre avis d'imposition, avec le montant que vous devez payer.

Ne dépassez pas la date limite de paiement, vous serez peut-être obligé de payer une amende de retard. N'oubliez pas de garder votre avis d'imposition, il peut être redemandé.

>>> Contacts et adresses sur www.fondationface.org

La vie quotidienne

✓ Les impôts et les taxes

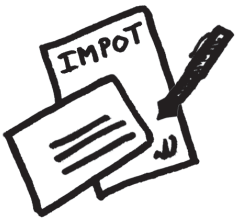

La taxe d'habitation

Contrairement à l'impôt sur le revenu, qui est payé à l'Etat, la taxe d'habitation est payée à la commune dans laquelle vous vivez. Le montant de la taxe dépend de votre type de logement et du taux établi par la mairie. Dépendant de ce que vous gagnez, et donc de votre avis d'imposition sur les revenus, vous pouvez parfois être exonéré du paiement de la taxe d'habitation.

Vous n'avez rien à déclarer, la mairie envoie directement votre avis d'imposition à votre domicile par la poste. L'avis arrive généralement au cours des mois d'octobre ou novembre. Comme toute taxe, vous avez une date limite de paiement à respecter.

La contribution à l'audiovisuel public

Si vous êtes imposable à la taxe d'habitation et que vous avez une télévision chez vous, vous devez payer une contribution à l'audiovisuel public. L'avis du paiement vous est envoyé en même temps que la taxe d'habitation.

Pour information, la contribution à l'audiovisuel public en 2017 était de 138€

La taxe foncière

Si vous êtes propriétaire de votre logement, vous êtes également soumis à la taxe foncière. La taxe foncière est calculée sur la base de la valeur de votre logement et est payable à la commune dans laquelle vous résidez.

NOTES, ADRESSES, ETC...

.....

.....

>>> Contacts et adresses sur www.fondationface.org

La vie quotidienne

✓ Les activités sportives, culturelles et associatives

Les activités sportives

Dans la plupart des villes, il existe des équipements sportifs accessibles à tous : stades, piscines, parcours sportifs. Pour pouvoir accéder à l'équipement et aux cours qui y sont dispensés, il faut vous inscrire. Généralement, les inscriptions aux cours se font en septembre pour une année scolaire.

Renseignez-vous auprès de votre mairie pour avoir plus d'informations sur les activités organisées dans votre ville.

Les activités culturelles

Votre ville organise également des activités culturelles – musées, concerts etc. Le prix des activités varie. En effet, de nombreux tarifs réduits, voire parfois la gratuité, sont proposés en fonction de votre âge, de votre situation professionnelle (demandeurs d'emploi, bénéficiaires du RSA), du nombre de personnes dans votre famille (tarif famille nombreuse à partir de 3 enfants).

Les activités associatives

En France, il existe plus d'un million d'associations culturelles, sportives, communautaires etc. Une association est un regroupement de personnes.

De nombreuses associations regroupent des personnes originaires d'une même région ou pays.

>>> Contacts et adresses sur **www.fondationface.org**

La vie quotidienne

✓ Les activités sportives, culturelles et associatives

NOTES, ADRESSES, ETC...

>>> Contacts et adresses sur **www.fondationface.org**